

Image not found or type unknown



Faire jouer garantie décennale

Par **yipyop**, le **16/11/2012 à 14:25**

Bonjour,rrrrNous rencontrons des problèmes de remontées d'eau au sous-sol (semi-enterré) de notre maison de moins de 10 ans (que nous ne pouvons pas vendre en l'état).rnN'arrivant pas à contacter le maçon ayant réalisé les travaux, nous lui avons envoyé des courriers recommandés avec AR.rnIl nous a enfin répondu en rejetant la faute sur le pelliste qui a "poussé" la terre contre les murs.rnCe dernier (et je suis d'accord avec lui) rejetant la faute sur le maçon prétextant qu'il n'a pas bien réalisé l'étanchéité extérieure des murs enterrés.rnQue faire pour que le maçon fasse jouer sa garantie décennale (je doute qu'il en ait une) et qu'il refasse l'étanchéité extérieure des murs enterrés?rrrrCordialement.

Par **chaber**, le **16/11/2012 à 16:36**

bonjourrrrrVous devez faire une déclaration auprès de votre assureur Dommages-ouvrage